

## **Préavis N° 7-2021 au Conseil communal**

sollicitant

un crédit de CHF 375'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly  
à la construction du passage inférieur d'Ombreval et à l'ajout  
d'une canalisation d'eaux usées sur le même tracé

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Jeudi 22 avril 2021 à 18h30**

**Salle de conférences de la piscine de la Fleur-de-Lys**

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 30 mars 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

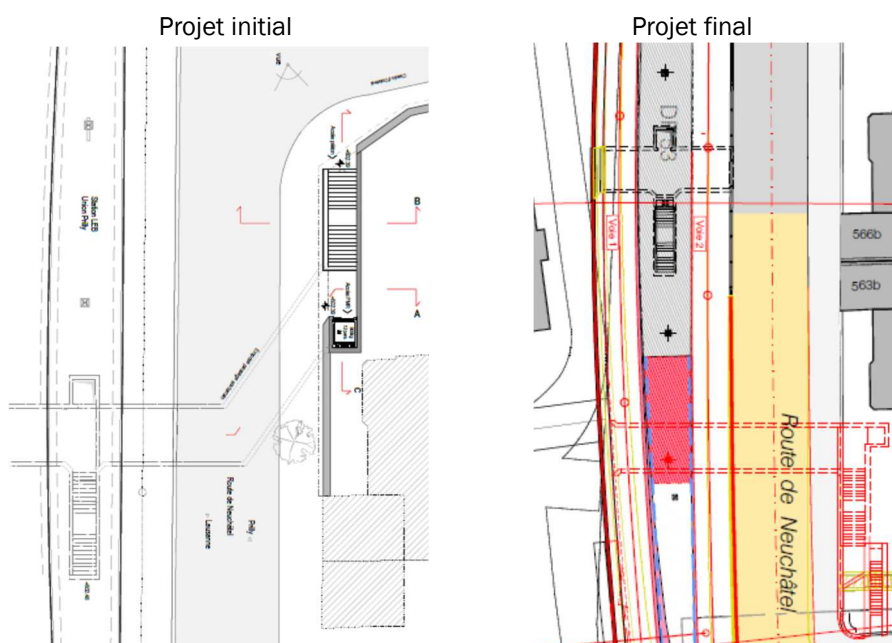
### Préambule

Pour permettre la réalisation de la trémie d'accès au tunnel du LEB entre la halte le Prilly-Union et celle de Lausanne-Chaudron, le passage piéton qui se situait à l'est de la halte Prilly-Union a dû être supprimé.

Pour pallier au problème d'accessibilité à la halte que cette situation engendrait, il a été décidé de créer un nouveau passage inférieur traversant tant la route de Neuchâtel que les voies du LEB.

Une première version de ce passage, approuvée et donc financée par la Confédération dans le cadre du projet du tunnel LEB, prolongeait l'accès aux quais de la halte jusqu'au trottoir nord de la route de Neuchâtel. Il nécessitait malheureusement l'expropriation d'une partie de la parcelle 214 et l'abattage d'un arbre majeur qui s'y situe.

Devant la forte et compréhensible opposition des propriétaires à cette expropriation, et surtout à cet abattage, le projet a été revisité et le passage a été déplacé d'environ 25 m en direction de Lausanne. Cette nouvelle option n'aboutissant plus à l'intérieur même de la halte, il n'est plus considéré par l'Office fédéral des transports comme un objet purement ferroviaire, avec pour conséquence la perte d'une part de financement fédéral.



L'ouvrage a été devisé à CHF 1'600'000.- HT.

Au vu de la situation et de l'incontestable utilité de l'ouvrage, et bien qu'il se situe entièrement sur Prilly, la Confédération, canton de Vaud et les communes de Lausanne et Prilly ont trouvé un accord de financement selon la clé suivante :

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| - Confédération       | 25.00 % |
| - Canton de Vaud      | 56.25 % |
| - Commune de Lausanne | 15.90 % |
| - Commune de Prilly   | 2.85 %  |

Par ailleurs, le Plan général d'évacuation des eaux de Prilly prévoit le doublement, pour mise en séparatif, du réseau d'assainissement traversant les voies du LEB. Les travaux de traversée d'un axe ferroviaire étant toujours une opération délicate et complexe, il est pertinent de profiter de ces travaux pour ajouter, sous le passage inférieur, une canalisation adéquate.

## 1. Description du projet

### 1.1 Passage inférieur d'Ombreval

Le passage inférieur d'Ombreval permet la traversée sécurisée de la route de Neuchâtel, ainsi que des voies du LEB, y compris pour les personnes à mobilité réduite. En effet une rampe et un ascenseur permettront d'y accéder, en plus des escaliers.

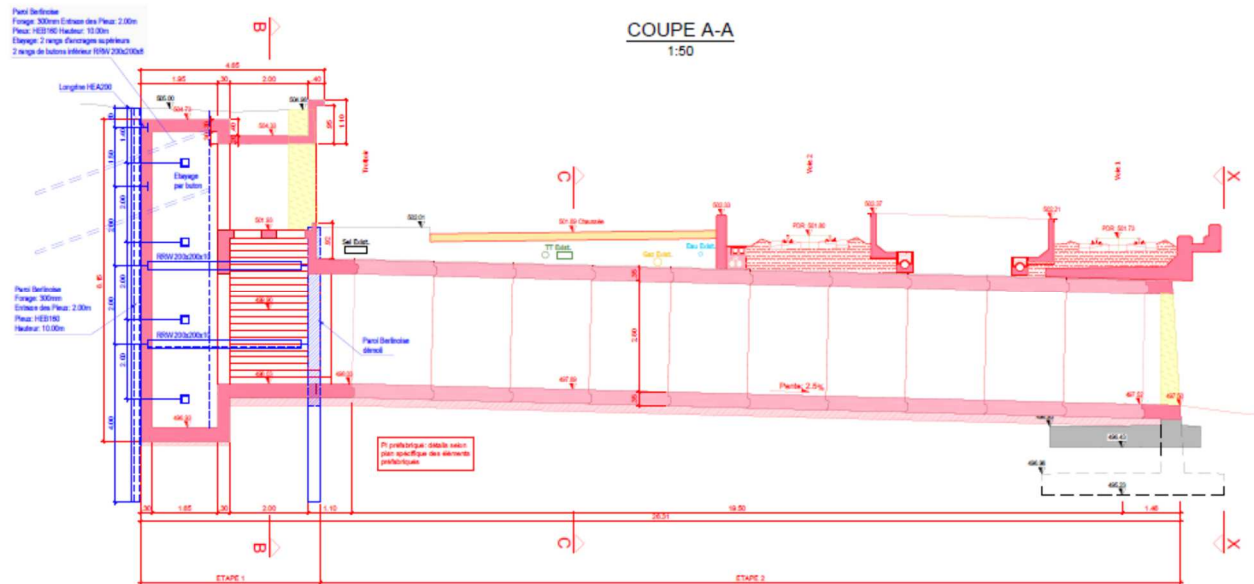


Figure n° 1 : Coupe type du passage inférieur.

Le chapitre précédent expliquait l'historique de ce passage inférieur, ainsi que le lien avec la halte du LEB de Prilly-Union, située sur le territoire communal. Ce passage inférieur complètera avantageusement le réseau piétonnier. Tandis que le prochain passage dénivelé, en direction de Romanel, se situe à une distance d'environ 150 mètres du futur PI d'Ombreval, à la hauteur du carrefour avec le chemin du Vieux-Collège, le prochain passage à niveau, en direction de Lausanne se trouvera à environ 250 mètres. Le plan de l'ouvrage figure à l'annexe n° 1.

### 1.2 Pose d'une conduite d'eaux usées sous l'ouvrage

Une conduite d'eaux usées de 315 mm de diamètre, en polypropylène (PP), de même qu'un tube vide de 90 mm de diamètre, en polyéthylène à haute densité (PEHD), seront posées sous le passage inférieur. Le plan ci-dessous montre les conduites d'eaux mélangées, en couleur mauve, ainsi que les nouvelles conduites d'eaux usées en rouge.

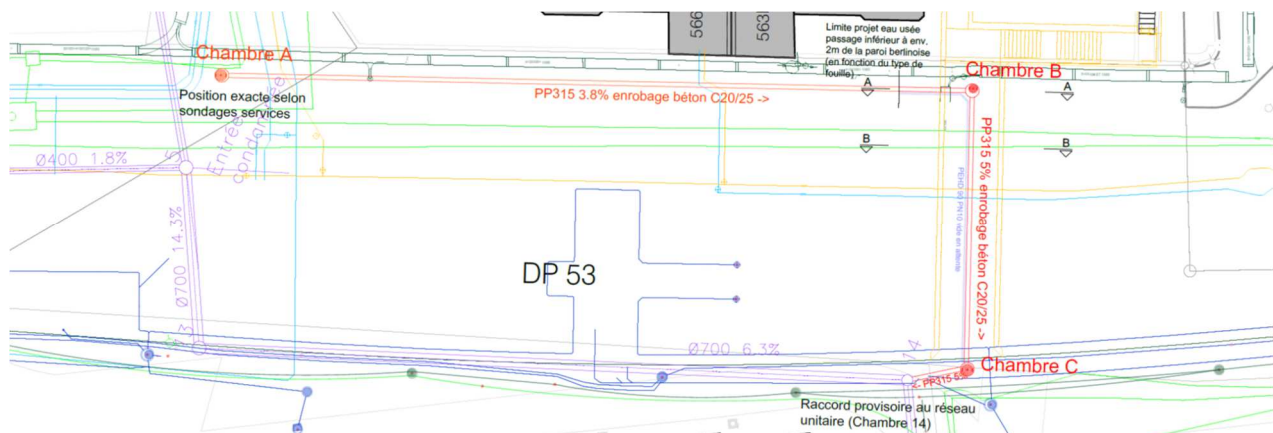


Figure n° 2 : Plan de situation des conduites d'évacuation des eaux claires et usées. Les conduites projetées sont en rouge.

La traversée des voies du LEB par des nouvelles conduites est toujours une opération délicate et coûteuse. C'est pourquoi la Municipalité souhaite profiter de la construction du passage inférieur pour poser une conduite d'eau usée, en anticipation de la mise en séparatif de cette partie du réseau.

La pose d'une seconde conduite, pour les eaux claires, n'est pas nécessaire, car celles-ci transiteront dans la conduite actuelle, dans laquelle circulent actuellement les eaux mélangées. De plus, cela aurait nécessité le doublement du nombre de chambres à créer. En conséquence, la construction d'une seconde conduite avec les chambres nécessaires à celle-ci a été abandonnée. Toutefois, un tube en attente a quand même été disposé en réserve, pour de la fibre optique communale, par exemple.

La chambre A, avec le tronçon compris entre cette chambre et la chambre B, ne nécessite pas d'être réalisé simultanément avec les travaux du PI d'Ombreval, mais ces travaux sont cohérents avec la réalisation de la conduite d'eau usée et des chambres B et C, ainsi que le déplacement des autres services sur la route de Neuchâtel. Le plan du projet d'assainissement figure à l'annexe n° 2.

Comme le curage de la conduite, depuis la chambre B, est tout à fait réalisable, son entretien est assuré. Le passage de la conduite d'eaux usées s'inscrit dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) représenté à l'annexe n° 3. Tandis que l'annexe n° 4 présente l'état d'avancement de la mise en séparatif des eaux claires et usées.

### 1.3 Etudes réalisées et suite du projet

L'étude du passage de cette conduite d'eaux usées a nécessité de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés en hydraulique, pour produire l'avant-projet et le projet d'ouvrage. En outre, le groupement de mandataires en charge du tunnel du LEB, entre Chauderon et Prilly-Union, a été mandaté par la ville de Prilly pour compléter leur projet d'exécution avec cette nouvelle conduite. Ensuite, une offre complémentaire a été demandée à l'entreprise adjudicataire des travaux de réalisation du tunnel, pour l'exécution des travaux. La réalisation de la conduite d'eaux usées sous la route de Neuchâtel, entre les chambres A et B, sera réalisé en même temps que le déplacement des différents services sous la route de Neuchâtel.

## 2. Coûts des études et des travaux

Basé sur les retours de soumissions, les coûts de ces études et de ces travaux se résument comme suit :

|                                                               |                       |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Investissement «Assainissement»</b>                        |                       |
| Honoraires de l'ingénieur hydraulicien (déjà engagés)         | CHF 25'285.00         |
| Honoraires du consortium de mandataires pour le tunnel du LEB | CHF 15'230.00         |
| Travaux sous le passage inférieur                             | CHF 36'700.00         |
| Travaux sur la route de Neuchâtel                             | CHF 189'095.00        |
| <b>Sous-total HT</b>                                          | <b>CHF 266'310.00</b> |
| Divers et imprévus (10 %)                                     | CHF 26'631.00         |
| <b>Total HT</b>                                               | <b>CHF 292'941.00</b> |
| TVA (7.7 %)                                                   | CHF 22'556.45         |
| <b>Total «Assainissement» TTC</b>                             | <b>CHF 315'497.45</b> |
| <b>Investissement «Voirie»</b>                                |                       |
| <b>Participation communale au passage inférieur (TTC)</b>     |                       |
| Participation (2.85% du coût d'ouvrage)                       | CHF 45'000.00         |
| Réserve selon convention                                      | CHF 9'000.00          |
| <b>Sous-total TTC</b>                                         | <b>CHF 54'000.00</b>  |
| Divers et imprévu (10 %)                                      | CHF 5'400.00          |
| <b>Total «Voirie» TTC</b>                                     | <b>CHF 59'400.00</b>  |
| <b>Montant total TTC</b>                                      | <b>CHF 374'897.45</b> |
| <b>Montant total arrondi</b>                                  | <b>CHF 375'000.00</b> |

Un montant pour «divers et imprévus» de 10 % a été ajouté aux montants ci-dessus, afin de prendre en compte d'éventuels événements fortuits ou prestations inattendues auxquels il y aurait lieu de faire face.

### 3. Planning des travaux

A ce jour, le planning d'exécution des travaux du passage inférieur n'a pas encore été finalisé. Toutefois, les dates provisoires sont les suivantes :

- Réalisation de la partie Nord de l'ouvrage, ainsi que de la conduite d'eaux usées entre les chambres A et B, c'est-à-dire sous chaussée routière, entre mai et septembre 2021 ;
- Réalisation de la partie Sud de l'ouvrage, c'est-à-dire sous la plateforme ferroviaire, entre le 19 septembre et décembre 2021, lors de l'opération "coup de poing".

Les travaux pour la mise en place de la conduite d'eaux usées se dérouleront également selon le planning provisoire ci-dessus.

### 4. Développement durable

Pour ce qui concerne le passage inférieur proprement dit, cette traversée, totalement sécurisée et accessible aux personnes à mobilité réduite, facilitera l'accès à la halte du LEB de Prilly-Union.

La conduite d'eaux usées, dans le cadre de la mise en séparatif, permettra le rejet des eaux claires dans le Flon. De ce fait le risque de débordement des eaux usées et mélangées dans le lac Léman sera limité. Cependant, ceci ne sera effectif que lorsque la mise en séparatif de cette zone, et ceci jusqu'à l'exutoire, sera réalisée.

### 5. Incidences financières

| Budget d'investissement        | Total   | 2021   | 2022    | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------------|---------|--------|---------|------|------|------|
| <i>Montant en CHF arrondis</i> |         |        |         |      |      |      |
| Dépenses (crédit d'ouvrage)    | 375 000 | 75 000 | 300 000 |      |      |      |
| Subventions                    | 0       | 0      | 0       |      |      |      |
| Participations ou autres       | 0       | 0      | 0       |      |      |      |
| Total investissements net      | 375 000 | 75 000 | 300 000 | 0    | 0    | 0    |

#### *Paramètres de base*

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Durée d'amortissements         | 30    |
| Année début de l'amortissement | 2023  |
| Année bouclage du préavis      | 2052  |
| Taux d'intérêts moyen          | 1.50% |

| Budget de fonctionnement         |               | 2021 | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|----------------------------------|---------------|------|--------|--------|--------|--------|
| <i>Montant en CHF arrondis</i>   |               |      |        |        |        |        |
| <i>Intérêts</i>                  |               |      |        |        |        |        |
| Charge d'intérêts                | 3909.000.4300 |      | 1 100  | 5 600  | 5 400  | 5 200  |
| <i>Amortissements</i>            |               |      |        |        |        |        |
| Charge d'amortissements          | 3311.000.4300 |      |        | 13 000 | 13 000 | 13 000 |
| <i>Autres charges</i>            |               |      |        |        |        |        |
| Frais d'entretien                | 3142.001.4300 |      | 13 000 | 13 000 | 13 000 | 13 000 |
| Total charges fonctionnement     |               |      | 14 100 | 31 600 | 31 400 | 31 200 |
| <i>Autres recettes</i>           |               |      |        |        |        |        |
| Néant                            |               |      |        |        |        |        |
| Total recettes fonctionnement    |               |      |        |        |        |        |
| Total charges fonctionnement net |               |      | 14 100 | 31 600 | 31 400 | 31 200 |

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Prilly**

- vu le préavis municipal N° 7-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'octroyer un crédit de CHF 375'000.00 destiné à la construction du passage inférieur d'Ombreval et à l'ajout d'une canalisation d'eaux usées sur le même tracé;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 2'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 et CHF 11'000.00 par année par le compte 3311.000.4600 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement les charges d'intérêts dans le compte 3909.000.4300, respectivement 3909.000.4600 ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique «Réseau d'égout, épuration» par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts», compte 9280.000;
6. de porter au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de CHF 13'000.00 pour les frais d'entretien et d'exploitation dès l'année 2022.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

**Annexes :**

1. Mise en séparatif, plan de situation et profil en long
2. Projet d'exécution du PI d'Ombreval, Plan de situation, profil en long et coupes
3. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan de situation
4. Etat d'avancement de la mise en séparatif des eaux claires et usées, Plan de situation